

METROPOLE AIX - MARSEILLE - PROVENCE

CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

Département des Bouches-du-Rhône

Métropole Aix-Marseille-Provence

Convocation du 16 Mars 2017

Nombre de Membres en exercice : 23

Quorum : 12

Nombre de présents et représentés : 23

Affichage du compte rendu intégral
en date du 28 mars 2017

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

SEANCE DU 23 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le 23 du mois de Mars à 18 Heures le CONSEIL DE TERRITOIRE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Gaby CHARROUX**, Président de séance.

N°2017-015

Attribution de subventions à divers porteurs de projets
dans le cadre du Contrat de Ville - Exercice 2017

Etaient présents :

Mme Béatrice **ALIPHAT**, M. Henri **CAMBESSÉDÈS**, M. Gaby **CHARROUX**, M. Stéphane **DELAHAYE**, M. Marc **DEPAGNE**, M. Stéphane **DIDERO**, Mme Françoise **EYNAUD**, Mme Patricia **FERNANDEZ-PEDINIELLI**, M. Emmanuel **FOUQUART**, M. René **GIORGETTI**, Mme Béatrice **GIOVANELLI**, Mme Eliane **ISIDORE**, Mme Nathalie **LEFEBVRE**, M. Jean-Jacques **LUCCHINI**, M. Jean-Pierre **MUTERO**, Mme Virginie **PEPE**, Mme Rose-Marie **QUAGLIATA**.

Excusés avec pouvoir

Mme Sophie **DEGIOANNI** - Pouvoir donné à M. Henri **CAMBESSÉDÈS**

M. Jean-Luc **DI MARIA** - Pouvoir donné à Mme Virginie **PEPE**

M. Robert **OLIVE** - Pouvoir donné à M. Stéphane **DELAHAYE**

Mme Régine **PERACCHIA** - Pouvoir donné Mme Eliane **ISIDORE**

M. Florian **SALAZAR-MARTIN** - Pouvoir donné M. Gaby **CHARROUX**

Mme Evelyne **SANTORU-JOLY** - Pouvoir donné Mme Patricia **FERNANDEZ-PEDINIELLI**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Mme Françoise **EYNAUD** a été désignée **secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Président du Conseil de Territoire du Pays de Martigues soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Par délibérations du Conseil de la Métropole n° HN157-28/04/16/CM du 28 avril 2016 et FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016, les subventions sont décidées par les Conseils de Territoire dans l'exercice des compétences qui leur ont été déléguées par le Conseil de la Métropole.

Le Contrat de Ville 2015-2020 du Pays de Martigues signé le 25 septembre 2015 a permis, sur la base d'un diagnostic multidimensionnel, de définir des enjeux autour de quatre axes :

- Cohésion Sociale
- Cadre de Vie et Renouvellement Urbain
- Développement de l'activité économique et de l'Emploi
- Prévention de la Délinquance.

Ces piliers sont irrigués par trois grands principes transversaux : la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes, le respect des valeurs de la République ainsi qu'une attention particulière portée à la Jeunesse.

Mobilisant en premier lieu les politiques et les moyens de droit commun, les projets déposés en programmation doivent favoriser l'émergence d'actions cohérentes avec les nouveaux enjeux du Contrat de Ville, et promouvoir des actions diversifiées et innovantes, adaptées au territoire.

A la suite de l'appel à projets 2017 du Contrat de Ville, différents porteurs nous proposent d'intervenir dans le cadre de ces objectifs contractualisés.

Dans ce cadre, il est proposé de participer à la mise en œuvre de ces actions pour un montant global de 201 400 euros au titre de l'exercice 2017.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays de Martigues,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;
- La Circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des Contrats de Ville ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le Décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 157-28/04/16 CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de territoire de Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-les-Remparts ;
- La délibération n°FAG 002-542/16/CM en date du 30 juin 2016 relative à l'octroi de subventions aux associations par les Conseils de territoire ;
- Les décisions du Comité de Pilotage du 3 mars 2017 répartissant les subventions du programme d'actions pour l'exercice 2017 du Contrat de Ville du Pays de Martigues ;

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaires Rapporteur,

Considérant

- Que le Conseil de Territoire est compétent en matière de Politique de la Ville.

Délibère :

Article 1 :

Est approuvé le versement d'une subvention globale de 201 400 euros répartis aux porteurs d'actions listés dans le tableau annexé à la présente délibération au titre de l'exercice 2017.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2017 de la Métropole d'Aix-Marseille Provence – État Spécial du Territoire du Pays de Martigues – Nature 6574 et 657382 -Fonction 62.

Article 3:

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à prendre toutes dispositions et à signer tous documents et actes concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A LA MAJORITE DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Nombre de voix POUR : 22

Nombre d'ABSTENTION : 1(M. FOUQUART)

Le Président, le Trésorier Principal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations,*

SIGNATURE ELECTRONIQUE

**LE PRESIDENT,
GABY CHARROUX**

Attribution de subvention à divers porteurs de projets dans le cadre du Contrat de Ville - Exercice 2017 ANNEXE I

		2017							
Nom du porteur	Intitulé de l'action	Coût des projets	TFPB	Montant demandé PV	Total	Etat	CR	CD	CT-PM
ADDAP	Remobilisation scolaire	67 829 €	9 000 €	7 790 €	7 700 €	1 700 €	0 €	0 €	6 000 €
	Chantiers éducatifs rémunérés								
ADEJ	Droit au quotidien Martigues / Port de Bouc	15 000 €	0 €	12 000 €	12 000 €	4 000 €	0 €	3 000 €	5 000 €
ADEVIMAP	Accompagnement des victimes de maladies professionnelles	66 000 €	0 €	2 000 €	2 000 €	1 000 €	0 €	0 €	1 000 €
AMELI Ouest Provence	Chantiers d'insertion 13 Habitat Port de Bouc et Martigues	455 514 €	100 000 €	16 000 €	15 500 €	8 000 €	0 €	0 €	7 500 €
APDL	Mieux vivre son logement	12 900 €	5 000 €	12 900 €	7 900 €	4 000 €	0 €	0 €	3 900 €
APERS	Aide et accompagnement des victimes	29 400 €	0 €	11 000 €	11 000 €	FIPD	0 €	0 €	11 000 €
APIE	Repérage et accompagnement des jeunes 16/25 ans en QPV en difficultés d'insertion pro.	17 078 €	0 €	15 000 €	15 000 €	7 000 €	0 €	0 €	8 000 €
ASTI	Education – Apprentissage de la langue française	54 600 €	1 926 €	10 000 €	8 000 €	2 000 €	2 000 €	0 €	4 000 €
	Accueil et solidarité								
Caisse des écoles	Prévention précoce de l'illettrisme dans le temps péri scolaire avec des clubs coup de pouce au CP et CE1	29 400 €	0 €	29 400 €	27 000 €	8 000 €	0 €	0 €	19 000 €
CAFC La Recampado	Espaces de rencontres pour le maintien des relations enfants-parents sur Martigues	92 218 €	0 €	7 000 €	3 000 €	0 €	0 €	0 €	3 000 €
	Permanences de médiation familiale sur la MJD de Martigues								
C.A Fernand LEGER – Art et Créations	Ateliers artistiques pédagogiques jeunes « Hybrid'Art »	6 330 €	0 €	4 500 €	4 500 €	2 500 €	0 €	0 €	2 000 €
CCAS de Port-de-Bouc	Les ateliers du possible	51 422 €	0 €	43 729 €	43 600 €	15 000 €	12 500 €	0 €	16 100 €
	Programme d'accès aux droits et aux soins								
	Permanences d'écoute et de soutien psychologique								
	Programme d'éradication de l'habitat indigne								
CCDI le Méliès	TV BOUCAL	37 860 €	0 €	30 500 €	19 000 €	1 500 €	0 €	2 500 €	15 000 €
	Ateliers artistiques et vidéo								
	Séances hors du commun, séances hors les murs								
Centre hospitalier de Martigues	Hôpital promoteur en santé nutrition	20 000 €	0 €	8 000 €	8 000 €	3 000 €	2 000 €	0 €	3 000 €
Centre social Bargemont	Histoire et mémoire des habitants du quartier de Bargemont	10 708 €	0 €	5 000 €	5 000 €	0 €	0 €	2 500 €	2 500 €
Centre social BREL	Coéducation et réussite éducative	70 200 €	0 €	33 000 €	12 000 €	0 €	6 000 €	0 €	6 000 €
	Habitat, famille et cadre de vie								
TOTAL		1 036 459 €	115 926 €	247 819 €	201 200 €	57 700 €	22 500 €	8 000 €	113 000 €

N.B : Lors du Comité de Pilotage du 3 mars 2017, l'État, la Région, le Conseil Départemental et les bailleurs sociaux ont donné un avis favorable au soutien des actions mentionnées ci-dessus ; les montants annoncés sont prévisionnels.

Attribution de subvention à divers porteurs de projets dans le cadre du Contrat de Ville - Exercice 2017
ANNEXE II

		2017							
Nom du porteur	Intitulé de l'action	Coût des projets	TFPB	Montant demandé PV	Total	Etat	CR	CD	CT-PM
Centre social MANDELA	Réussite éducative	120 399 €	7 000 €	49 000 €	45 500 €	9 000 €	9 500 €	8 500 €	18 500 €
	Préparer la citoyenneté active de l'enfant et de l'adolescent								
	Pratique sportive								
	Lutter contre les mécanismes d'exclusion								
	Cadre de vie								
Eclosion 13	Harcèlements et confinements	32 673 €	0 €	8 000 €	8 000 €	2 500 €	1 000 €	2 000 €	2 500 €
Ecole des parents/éducateurs des BdR	Femmes santé sexualité, si on en parlait	5 565 €	0 €	4 500 €	4 500 €	2 500 €	0 €	0 €	2 000 €
EIR	Ateliers de pratiques musicales et chorégraphiques	49 750 €	0 €	16 000 €	16 000 €	5 000 €	0 €	2 000 €	9 000 €
Graines de Soleil	Accompagnement renforcé	613 363 €	0 €	6 000 €	6 000 €	3 000 €	0 €	0 €	3 000 €
IPM	Permanences IPM dans les QPV	48 787 €	0 €	24 895 €	12 000 €	2 000 €	0 €	2 000 €	8 000 €
	Accompagnement à la création d'entreprise des femmes en QPV								
L'APPART	Aide éducative budgétaire	34 172 €	0 €	20 000 €	20 000 €	9 500 €	0 €	0 €	10 500 €
	Dispositif baux glissants								
Les amis de la médiath. Boris Vian	Miroirs du handicap	9 054 €	0 €	7 200 €	7 200 €	3 500 €	0 €	0 €	3 700 €
Les petits débrouillards	Sciences dans les QPV de Martigues (NDM + Mas de Pouane)	29 732 €	12 000 €	9 000 €	9 000 €	4 000 €	0 €	2 000 €	3 000 €
	Sciences dans les QPV de Port de Bouc (Les Contes + Aigues Douces)								
Le rallumeur d'étoiles	Action culturelle, artistique et d'éducation populaire au sein du café associatif et hors les murs	26 565 €	0 €	16 000 €	7 500 €	0 €	4 500 €	0 €	3 000 €
Nickel chrome	Initiatives artistiques au Mas de Pouane 1.2	19 590 €	2 876 €	7 000 €	5 000 €	2 000 €	0 €	2 000 €	1 000 €
Rugby Club	Drop de béton	11 300 €	0 €	5 000 €	5 000 €	0 €	2 000 €	2 000 €	1 000 €
SOS FEMMES	Pays martégal : Violences conjugales – Prévention de la délinquance	33 000 €	0 €	12 000 €	7 100 €	FIPD	0 €	0 €	7 100 €
Théâtre le Sémaphore	Ateliers de théâtre	104 683 €	0 €	20 000 €	16 500 €	4 000 €	2 500 €	0 €	10 000 €
	Actions nomades : Des quartiers au théâtre								
Tous aziluttes	Actions culturelles pour la cohésion sociale (parcours citoyen)	28 500 €	0 €	10 000 €	10 000 €	0 €	8 000 €	0 €	2 000 €
Université du citoyen	Accompagnement méthodologique des 3 conseils citoyens de la ville de Port de Bouc	9 102 €	0 €	9 102 €	9 100 €	8 000 €	0 €	0 €	1 100 €
Vie Libre	Mouvement d'écoute dédié aux victimes des addictions	4 580 €	0 €	3 500 €	2 500 €	1 500 €	0 €	0 €	1 000 €
Ville de Martigues	Structures sportives de proximité	17 604 €	0 €	6 000 €	4 000 €	2 000 €	0 €	0 €	2 000 €
TOTAL		1 198 419 €	21 876 €	233 197 €	194 900 €	58 500 €	27 500 €	20 500 €	88 400 €
TOTAL GENERAL		2 234 878 €	137 802 €	481 016 €	396 100 €	116 200 €	50 000 €	28 500 €	201 400 €

N.B : Lors du Comité de Pilotage du 3 mars 2017, l'État, la Région, le Conseil Départemental et les bailleurs sociaux ont donné un avis favorable au soutien des actions mentionnées ci-dessus ; les montants annoncés sont prévisionnels.